

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3237

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Mise en oeuvre d'un plan local expérimental de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement - Attribution d'une subvention à la Commune pour 2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3237**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Mise en oeuvre d'un plan local expérimental de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement - Attribution d'une subvention à la Commune pour 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan local de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement de la Ville de Villeurbanne a été signé en février 2010 par 16 partenaires. La Communauté urbaine de Lyon est cosignataire et participe à sa mise en œuvre à titre expérimental.

Le plan d'actions est composé des 10 engagements suivants :

- affirmer l'engagement de tous les acteurs du logement pour l'égalité de traitement et la non discrimination au logement,
- veiller à ce que la mobilisation de la "mixité sociale" ne donne pas lieu à des pratiques discriminatoires,
- poursuivre le développement des éléments de diagnostic et d'analyse du problème et l'information des habitants,
- favoriser la lisibilité pour les demandeurs de logement des processus d'attribution depuis la demande jusqu'à l'attribution,
- faire évoluer les pratiques des acteurs du logement pour prévenir les discriminations et garantir l'égalité de traitement,
- acter et valoriser les bonnes pratiques mises en place,
- informer les personnes sur leurs droits et les recours possibles contre les discriminations,
- associer à l'action les personnes et les associations agissant dans le domaine de la lutte contre les discriminations,
- favoriser la synergie entre bailleurs, travailleurs sociaux et professionnels de la santé pour une meilleure prise en charge sociale et psychologique des personnes,
- mettre en place une instance de vigilance locale pour traiter les réclamations de personnes s'estimant victime de discriminations.

Ce plan a notamment permis de réaliser des tests de situation pédagogiques auprès des régies et agences immobilières villeurbannaises entre 2010 et 2011 dont les résultats ont été restitués aux agences. Ces tests portaient sur une centaine de logements proposés à la location directement par les particuliers propriétaires ou par l'intermédiaire d'une agence ou une régie, en majorité villeurbannaises. C'est le critère de l'"appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une nation" qui a été testé.

De plus, une formation-sensibilisation pour les professionnels locaux a eu comme objectif de sensibiliser les agents de gestion locative des bailleurs sociaux et des réservataires (y compris la Communauté urbaine) au risque discriminatoire, et de permettre de porter un premier regard critique sur les modes de fonctionnement afin de déceler les zones de risques de discrimination et envisager des solutions pour les prévenir.

Pour l'année 2012, les actions prévues sont les suivantes :

- accompagnement des bailleurs sociaux volontaires pour la réalisation d'un diagnostic interne à partir des risques discriminatoires repérés lors des formations interbailleurs et réservataires réalisées en 2011,
- mise en place par la Commune de Villeurbanne d'un comité de réflexion local sur la question de la mixité sociale et de la non-discrimination,
- création d'un comité des agences immobilières pour louer sans discriminations et organisation d'une formation-action. Cette action fait suite aux résultats d'un test de situation réalisé par la Commune de Villeurbanne en 2011 et portant sur 50 logements proposés à la location directement par les particuliers propriétaires et 50 logements proposés à la location par l'intermédiaire d'une agence ou d'une régie, en majorité villeurbannaises.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à la Commune de Villeurbanne pour la mise en œuvre de son PLCD dans l'accès au logement pour l'année 2012.

La participation de la Communauté urbaine est fixée à 10 000 € sur un budget total de 61 500 € réparti comme suit :

- Etat :	22 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	8 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	10 000 €,
- Commune de Villeurbanne :	21 000 €,
- Autres recettes :	500 €.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € nets de taxes au profit de la Commune de Villeurbanne pour la mise en œuvre du plan local expérimental de lutte contre les discriminations au logement,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° 0P17O0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.